

# Formation trimestre 4 : La réglementation et les évolutions des activités touristiques (Hébergements, activités sportives/loisirs, services de transport...)

Montpellier

## Dates et durée de la formation

**Durée** : 1 jour

**Date(s)** :

15 octobre (nombre total d'heures de formation : 7)

## Public cible

**Tarif de la formation : 225 €**

Dirigeants ou responsables, chargé de coordination/animation des acteurs locaux, commerciaux

## Objectifs

- Appréhender les différentes obligations et contraintes des différents prestataires touristiques
- Définir les obligations et modalités de recours de l'office de tourisme en matière de référencement des prestataires touristiques

## Pré-requis

## Intervenants

Christian GOSSEAUME, avocat au barreau de Rennes

**Tarif de la formation : 225 €**

## Contenu de la formation

## **Les classements et labels touristiques**

- Les hébergements classés et/ou labellisés
- Les services labellisés (tourisme et handicaps, accueil vélo, gîtes de France, cle?vacances, fleur de soleil..., Logis de France, les accueils famille/enfants, tourisme social, environnementaux...)
- Les offices de tourisme

## **Le transport touristique**

- Les différentes formes de transports touristiques (occasionnels : transports en commun, taxis, VTC, privés, voitures sans chauffeurs)
- Les qualifications afférentes aux transports touristiques
- Les taxes sur les véhicules de sociétés

## **Les agréments, les qualifications et accessibilités**

- Jeunesse et sport
- Education nationale
- Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Les APN
- Accès aux cours d'eau et plan d'eau par les engins nautiques non motorisés et motorisés
- Accès des véhicules (2, 3, 4... roues) aux chemins, sentiers, bois/forêts, parcs...

## **Les déclarations en Mairie ou EPCI ou Préfecture**

- Hébergements touristiques
- Restauration et débit de boissons
- La taxe de séjour

- **Nombre de personnes** : 12
- **Code action** : 21402